





DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

 Numéro de dépôt: **89480023.4**


 Int. Cl. 4: **A 63 C 17/06**


 Date de dépôt: **17.02.89**

 Priorité: **17.02.88 FR 8801914**
10.02.89 FR 8901858

 Date de publication de la demande:
27.09.89 Bulletin 89/39

 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE


 Date de publication différé du rapport de recherche:
29.11.89 Bulletin 89/48

 Demandeur: **Lachkar, Serge**
Le Sarde 36 Domaine de Séguret Les Adrets de l'Estérel
F-83600 Fréjus (FR)


Guyot, Sylviane, née Linay
Avenue Maréchal Galliani
F-06400 Cannes (FR)

 Inventeur: **Lachkar, Serge**
Le Sarde 36 Domaine de Séguret Les Adrets de l'Estérel
F-83600 Fréjus (FR)

Guyot, Sylviane, née Linay
Avenue Maréchal Galliani
F-06400 Cannes (FR)

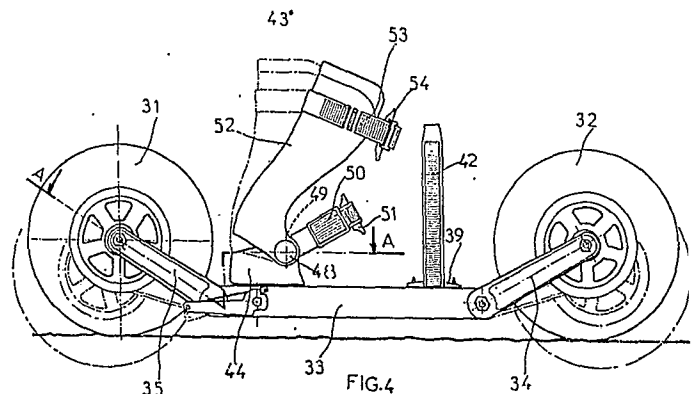
 Mandataire: **Hautier, Jean-Louis**
Cabinet Hautier Office Méditerranéen de Brevets
d'Invention et de Marques 24 rue Masséna
F-06000 Nice (FR)

 **Patins à roulettes.**

 L'invention a pour objet un patin à roulettes.

Le châssis tubulaire (33) présente, dans sa structure, des rainures qui autorisent la fixation des fixations des chaussures sur toute la longueur dudit châssis (33) et ce, au moyen d'écrous prisonniers qui peuvent coulisser et se bloquer dans les rainures du profil du châssis tubulaire ; lesdites rainures sont au nombre de deux ; la face supérieure dudit châssis tubulaire (33), présente, sur toute la surface, des stries anti-dérapantes ; la fixation avant s'effectue par une contre-plaque (39) qui, par des écrous, vient se fixer à hauteur désirée le long des rainures latérales ; la fixation arrière se compose d'une talonnière (44) qui vient se fixer à la hauteur désirée ; cette fixation arrière peut comporter un moyen faisant office de réhausse.

Article de jeu et/ou de sport permettant de rouler ou de glisser sur tous types de sol.





RENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées,
- à savoir les revendications:
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

X ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,
à savoir:

1. Revendications 1-7: Patin à roulettes démontable à roues amovibles, réfable en hauteur
2. Revendications 8-15: Structure d'un châssis de patin à roulettes avec rainures pour la fixation variable de sangle et talonnière

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
- à savoir les revendications:
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,

à savoir les revendications: 1-7